

# Sondage sur l'utilisation du cannabis à des fins médicales

Pour le numéro de ce trimestre, la SCR a sondé ses membres au sujet de l'utilisation du cannabis à des fins médicales. Le cannabis, aussi connu sous le nom de marijuana, est actuellement un médicament de l'annexe II en vertu de la Loi canadienne sur les drogues et les substances contrôlées. Avec les discussions en cours sur la modification des lois entourant le cannabis, cette question est plus pertinente que jamais. Présentement, Santé Canada travaille à la création d'un cadre juridique strict pour contrôler la production, la distribution, la vente et la possession de cannabis au Canada<sup>1</sup>. Pour ce sondage, un total de 180 réponses ont été reçues parmi les 572 membres de la SCR, soit un taux de réponse de 31 %.

La première question de notre sondage était à propos de la fréquence à laquelle, au cours d'une semaine, les membres se voyaient demander leur opinion sur l'utilisation du cannabis à des fins médicales. Quarante et un pour cent (41 %) des personnes interrogées ont répondu qu'on leur demandait trois fois ou plus par semaine (Figure 1).

Lorsqu'on leur a demandé quel était le pourcentage de patients qu'ils estimaient utilisateurs de cannabis à des fins médicales, 12 % des répondants ont indiqué que plus de 10 % de leurs patients l'étaient. La répartition complète est illustrée à la Figure 2.

La question suivante de l'enquête demandait aux répondants à quel point ils se sentaient à l'aise d'informer leurs patients sur les preuves récentes concernant les avantages ou les risques du cannabis à des fins médicales. Seulement 3 % ont déclaré être « très à l'aise » tandis que 30 % ont répondu qu'ils se sentaient « peu à l'aise » et 26 %, « très peu à l'aise » (Figure 3).

En ce qui concerne l'énoncé de position de 2015 de la SCR sur le cannabis à des fins médicales, environ la moitié des répondants ont indiqué qu'ils l'avaient déjà consulté et près de 40 % ont répondu qu'ils ne l'avaient pas lu. Qui plus est, 67 % croient que la SCR devrait mettre à jour cet énoncé de position (Figure 4).

Quant à savoir si la SCR devrait élaborer des lignes directrices (plutôt qu'une simple déclaration de principe), environ 40 % des personnes interrogées ont indiqué qu'elles préféraient les lignes directrices. Quatre-vingt-dix pour cent (90 %) des répondants ont indiqué ne pas se servir d'autres lignes directrices portant sur l'utilisation du cannabis à des fins médicales par les patients.

Référence :

1. Gouvernement du Canada. La légalisation et la réglementation stricte du cannabis : les faits. Disponible à l'adresse <https://www.canada.ca/fr/services/sante/campagnes/le-galisation-reglementation-strict-cannabis-faits.html>. Publié le 5 mai 2017. Consulté le 7 décembre 2017.

Figure 1. Combien de fois par semaine vous demande-t-on votre opinion sur l'utilisation du cannabis à des fins médicales (patients, collègues ou amis)?

	Pourcentage	N <sup>bre</sup> de réponses
Jamais ou très rarement	18 %	33
< 1-2 fois	41 %	73
3 fois ou plus	41 %	74
<b>Total : 180</b>		

Figure 2. Selon vous, quel pourcentage de vos patients utiliseraient du cannabis à des fins MÉDICALES?

	Pourcentage	N <sup>bre</sup> de réponses
0-5 %	44 %	79
5-10 %	33 %	60
> 10 %	11 %	21
Ne sait pas	11 %	20
<b>Total : 180</b>		

Figure 3. Vous sentez-vous à l'aise d'informer vos patients sur les preuves récentes concernant les avantages ou les risques du cannabis utilisé à des fins médicales?

	Pourcentage	N <sup>bre</sup> de réponses
Très à l'aise	3 %	5
Modérément à l'aise	18 %	24
Neutre	23 %	38
Peu à l'aise	30 %	58
Très peu à l'aise	26 %	54
<b>Total : 180</b>		

Figure 4. Croyez-vous que la SCR devrait mettre à jour son énoncé de position sur l'utilisation du cannabis à des fins médicales?

	Pourcentage	N <sup>bre</sup> de réponses
Oui	67 %	120
Non	10 %	18
Incertain	23 %	40
<b>Total : 178</b>		